

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Étaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Michèle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2026-03 : REGULARISATION D'ALIGNEMENT - ECHANGE DE PARCELLES – CHEMIN DE LA PETITE GOBE – CHEMIN DU CLOS – AVENUE DE COMPAINS – SECTEUR DALLE

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 5 décembre 2025,

M. le Maire explique au conseil municipal qu'afin de régulariser un alignement (enrochement) sur le secteur de Dallet, il est proposé de procéder aux opérations suivantes, au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et les frais d'actes notariés étant à la charge des propriétaires :

- Vente de la parcelle cadastrée AB 570 (104 m²) située 1 chemin du Clos à M. Frédéric BLANCHARD et Mme Séverine BLANCHARD, née CLEMENT au prix de 15 € la parcelle,
- Achat de la parcelle cadastrée AB 121 (32 m²) située 1 chemin du Clos, Le Vigier, au prix de 15 € la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les échanges de parcelles (achat et vente) tels que détaillés ci-dessus au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et les frais d'actes notariés étant à la charge des propriétaires
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et notamment les actes authentiques.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 27 février 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 2 mars 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN



Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

